

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11-09-20

Dossier complet le :
11-01-21

N° d'enregistrement :
2020-10091

1. Intitulé du projet

Premier boisement de friches et de prairies.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PLAIZE

Prénom ALAIN et COLETTE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c) Premier boisement supérieur à 0,5 ha	Boisement de peupliers d'une surface totale de 4,7587 ha sur les communes de CLION et JONZAC (17)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les propriétaires souhaitent valoriser en peupleraie (essence déjà présente sur le territoire) quelques parcelles de terre agricole, de prairies et friches. Les parcelles concernées sont soit à l'abandon (parcelle AY 29) soit régulièrement entretenues/fauchées (parcelles ZD 14 et ZC 90 et 91). Le peuplier est une essence à croissance rapide localement bien implantée, bien valorisée par les acteurs locaux (industrie du contreplaqué et du sciage) et qui a un très bon bilan carbone: capte 8 tonnes de CO2 par an.

La propriété présente des enjeux environnementaux car dans un périmètre Natura 2000, les milieux naturels répertoriés présents seront évidemment conservés (Forêts alluviales de Frênes (*Fraxinus excelsior*)). Il est à ajouter que ces parcelles feront l'objet d'un document de gestion durable (Code de bonnes pratiques sylvicoles) dans une démarche d'aide de financement de la région Nouvelle-Aquitaine "aide au premier boisement de qualité en peuplier et aide à la remise en production des peupleraies".

Le projet est décrit par parcelle, un descriptif complet du projet est expliqué plus loin dans ce document et des informations complémentaires (cartes, surfaces, photos ...) sont jointes en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Commune de Jonzac, Parcelle AY 29 (indications photo aérienne n°III + photographies des zones d'implantation n°4 et 5). Revaloriser et reconstituer une friche inondable en hiver, composée essentiellement d'orties et de peupliers dépérissant (en moiti nord de parcelle), en peupleraie: objectif économique, production de bois d'oeuvre pour l'industrie locale du contreplaqué et de sciage. Objectif également environnemental: il s'agit de conserver les endroits/bordures boisées en frêne (environ une 20 à une 30aine de mètre à l'Ouest) pour protéger l'habitat présent de "Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae* -> en l'occurrence uniquement de frênes, absence d'aulne glutineux)" en bords de cours d'eau -> conservation de la densité des corridors boisés de Frêne proches des cours d'eau, entourant la future peupleraie.

Commune de Clion, Parcelle ZD 14 (indications photo aérienne n°II + photographies des zones d'implantation n°3). Valoriser une prairie (composée principalement, en strate herbacée, d'iris) en partie régulièrement girobroyée, en peupleraie -> Même objectif économique. Objectif environnemental: conserver les frênes épars dans la parcelle. L'emprise sous la ligne électrique et 5 mètres de part et d'autres de celles-ci ne seront pas boisés. Le point d'eau existant restera en l'état. Complément: Une petite bande de frênes (en rouge sur la photo aérienne), sera conservée (le reste de la ripisylve n'étant pas sur la propriété). Les peupliers seront plantés à 7m mini de ceux ci.

Commune de Clion, Parcelles ZC 90 et 91 (indications photo aérienne n°I + photographies des zones d'implantation n°1 et 2). Valoriser une prairie humide fauchée annuellement, en peupleraie -> Même objectif économique. Objectif environnemental: Conservation de la bande de frênes boisée en fond de parcelle qui longe la Seugne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Exploitation des peupliers épars en 2021 en période sèche (après fin juillet) et hors période de reproduction, avec conservation des frênes sur des bandes,

Plantation en hiver 2021, les opérations comprennent:

- l'absence de travaux préparatoires du sol
- l'ouverture de trous à la tarière hélicoïdale en 7x7m, à au moins 10m des berges et 7m des frênes,
- l'absence de fertilisation,
- l'installation des clones de peupliers (200 plançons/ha maximum de peupliers adaptés aux conditions édaphiques, de catégorie A2 de provenance certifiée et inscrits sur la liste des "clones de peuplier éligibles aux aides de l'état pour la culture en futaie") et de leur protection individuelle (protection individuelle en maille plastique contre le chevreuil et paillage en toile de jute biodégradable contre la concurrence herbacée -> implique la non nécessité et donc l'absence de traitement herbicide/phytosanitaire).

Les recommandations de gestion sont tirées de l'annexe verte (p24 et p36).

Complément: L'exploitations des peupliers sur pieds se feront à l'aide d'un bûcheron manuel et avec l'intervention d'un engin de débardage mécanisé très ponctuelle l'espace de quelques heures pour vidanger les bois. La phase de plantation nécessitera l'intervention d'une équipe de planteurs équipé d'une tarière thermique à mains.

Pour éviter toute pollution accidentelle, tous les opérateurs seront muni d'un kit anti-hydrocarbures, et la maintenance des outils se fera hors des parcelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plantation sera régulièrement entretenue dans le jeune âge:

- Contrôle de la végétation avec un entretien annuel localisé des interlignes au girobroyeur (seulement après la 2ème année de la plantation, les entretiens se feront par intervalle d'une ligne sur deux pour ne pas perturber le milieu).
- Tailles de formation pour éliminer les fourches des peupliers, entre l'âge de 1 et 4 ans.
- Elagage à trois mètres à 4 ans.
- Extraction des protections plastiques autour des peupliers entre 5 et 6 ans.
- Elagage jusqu'à six mètres entre 5 et 7 ans.

L'exploitation des peupleraies se fera lorsque les peupliers auront une vingtaine d'années, après fin juillet, en période sèche et hors période de reproduction (s'applique également aux interventions sylvicoles), avec un matériel adapté.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas (Article R.122-3 du code de l'environnement) au titre de l'item 47c) premier boisement supérieur à 0,5ha. Et évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantation de 200 plançons/ha de deux ans (catégorie A2), issus de cultivars maïs (dépourvus de chatons femelles allergisant au printemps) en 7x7m, à au moins 10m des berges et 5m des fonds voisins.	4,28 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de JONZAC (17) et de CLION (17)

Commune de Clion (17): Parcelles ZC 90 et 91, ZD 14

Commune de Jonzac (17): Parcelles AY 29

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°540120112 Haute Vallée de la Seugne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui les parcelles sont dans le périmètre de la zone FR5402008 - HAUTE VALLÉE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres sont actuellement fauchées partiellement tous les ans (sauf la 29). Une fois les travaux de plantations effectués, la faune ne sera que peu dérangée. Les interventions seront localisées comme expliqué dans l'onglet de prévisions des travaux et exploitations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le formulaire standard de données du site Natura 2000, l'habitat prioritaire présent sur ces sites sont des forêts alluviales à Fraxinus Excelsior (Frénaies). Ce site n'a pas de DOCOB, et il faut donc se référer à l'annexe verte "Natura 2000" du SRGS de Poitou-Charentes et y respecter les recommandations de gestion. Rectification: Ce site a un DOCOB et il doit être respecté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 4,28 ha de prairie/friche pour une conversion en espace forestier, pour une essence (peuplier) locale bien implantée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, stockage de CO2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conservation des lisières forestières.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, ces prairies/friches deviendront des forêts de type peupleraie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Entretien des arbres sans utilisation de répulsif ou d'intrant chimique, ni de traitement phytosanitaire grâce au paillage biodégradable. Stockage du CO2, milieu. Conservation des corridors boisés et des frênes épars, suivi des périodes et des modes d'intervention recommandés (hors reproduction et en période sèche, excepté pour la plantation en hiver), entretiens localisés (une interligne sur deux), utilisation de cultivars mals (non allergisants) adaptés aux stations, respect des distances de plantations.

Pour résumer, suivi de l'annexe verte. et du DOCOB.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la présence d'enjeux environnementaux par le site Natura 2000 "Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents", ce projet peut faire l'objet d'une évaluation environnementale. Néanmoins, avec la conservation des habitats prioritaires, la préservation de zones tampons et de corridors écologiques, avec une application des recommandations de gestion de l'annexe verte, de même qu'application du cahier des charges de l'aide régionale, le projet ne devrait pas détériorer la valeur environnementale des parcelles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation des parcelles Cartographie du projet de boisement Photographies de l'état actuel

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Elion

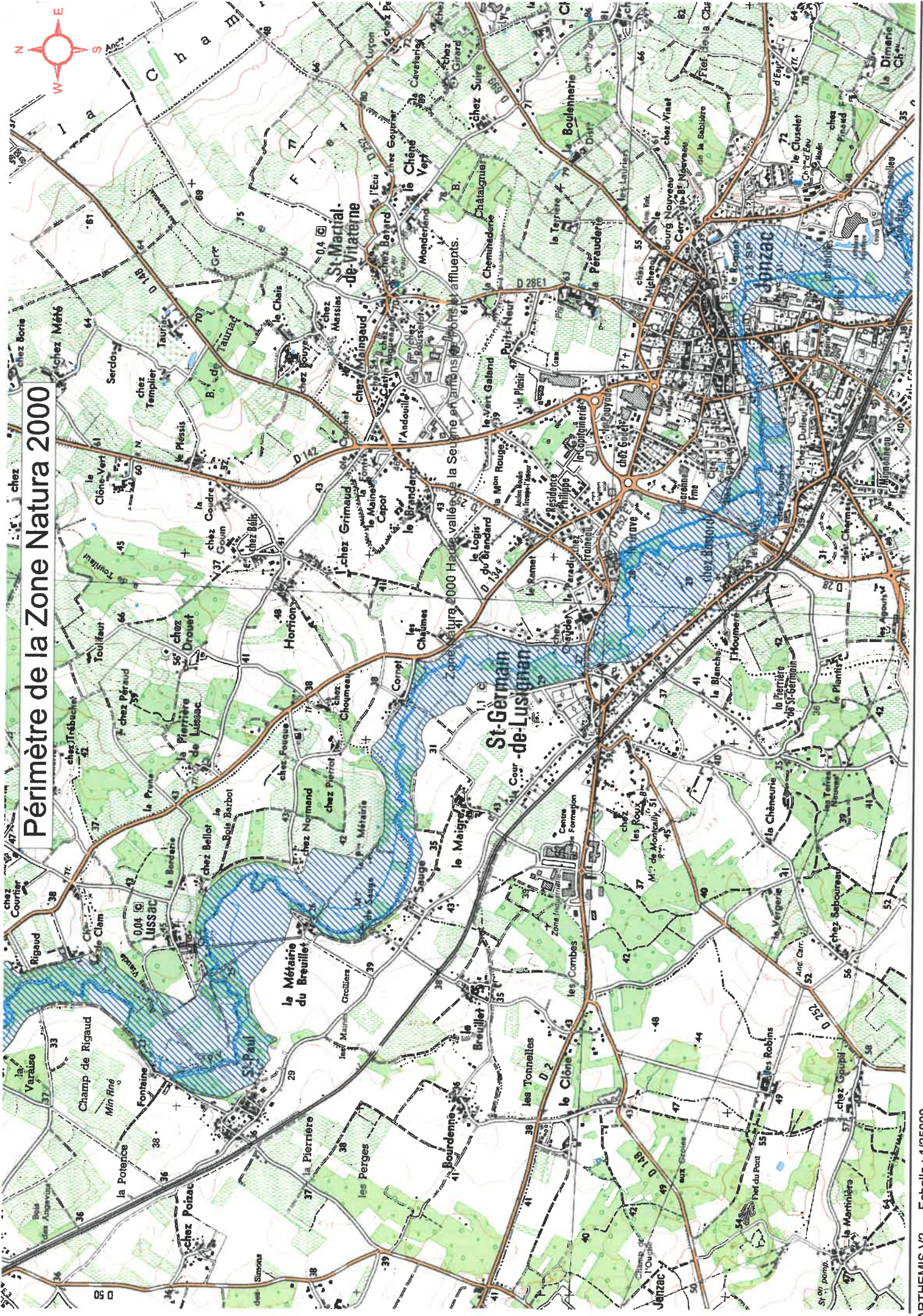
le,

6 Septembre 2020.

Signature

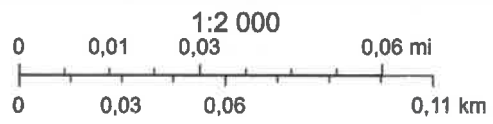


Périmètre de la Zone Natura 2000





août 21, 2020



Override 1

Contour Propriété

Ripisylve de frênes à conserver

● → point de localisation des photographies

▲ → Angle de la prise de vue.



PHOTO
du 21/08/2020

①

PHOTO ②
du 21/08/2020





août 21, 2020

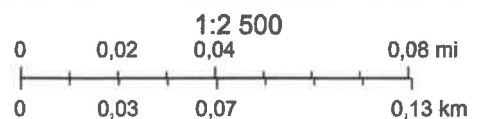
Override 1

Contour Propriété

● → Point de localisation des photographies.

▼ → angle de la prise de vue.

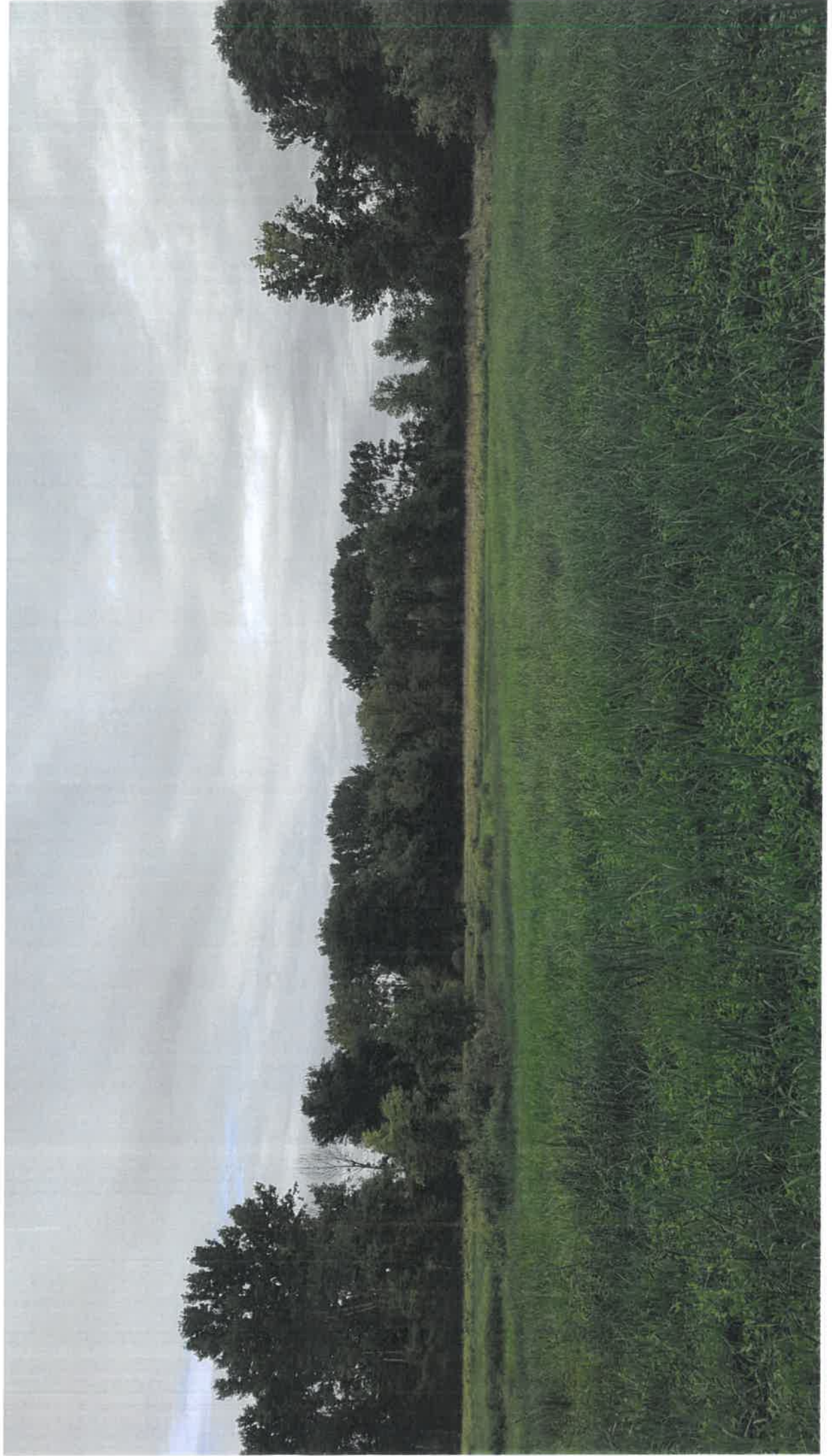
— Frères à conserver.



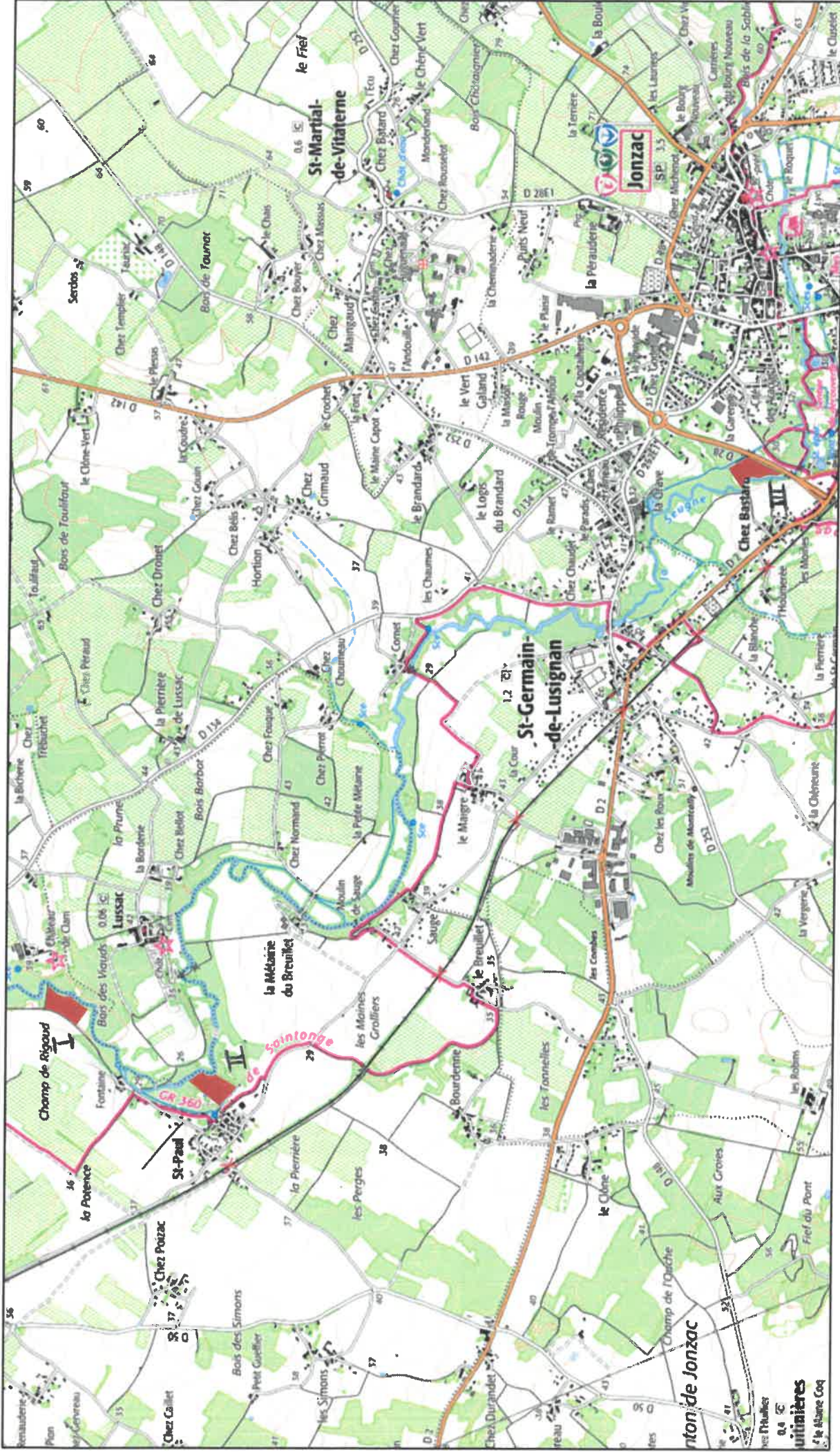
Esri France 2019; Esri France - IGN

PHOTO (3)

du 21/08/2020



PLAIZE Alain et Colette



août 21, 2020

Override 1

1:25 000

0 0,2 0,4 0,8 mi

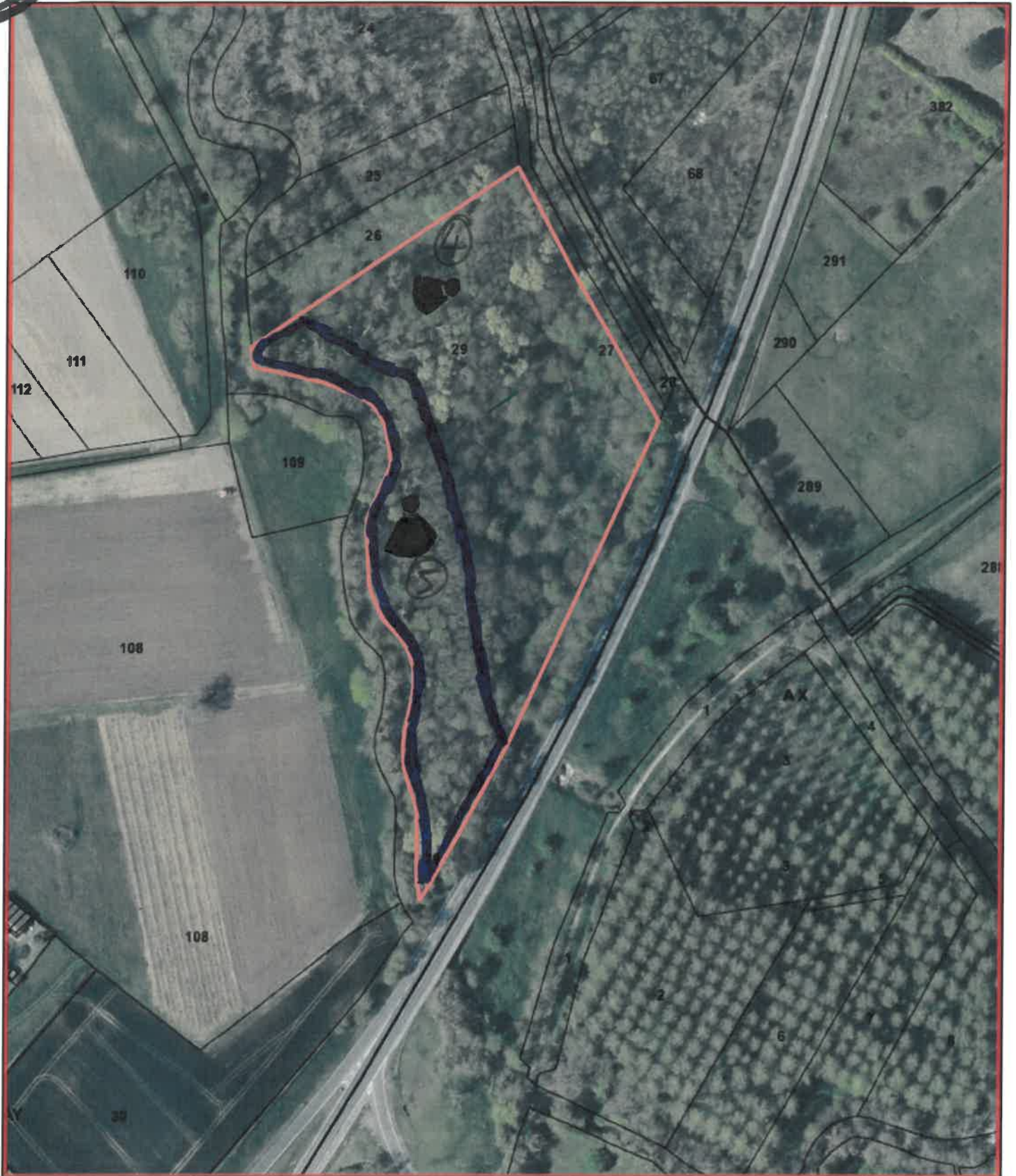
0 0,33 0,65 1,3 km

Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEQ (Navstreets), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon

Alliance Forêts Bois






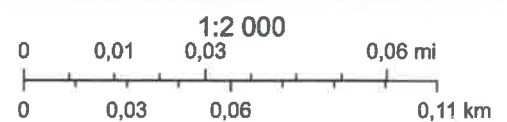
PLAIZE Alain et Colette



juillet 27, 2020

-  Cadastre - Nom et prénom d'usage _Résultat du widget Requête
-  Contour Propriété

-  - Ripisylve de frênes à conserver.
-  - Localisation de la prise de vue de la photographie.
-  - Angle de la prise de vue de la photographie.

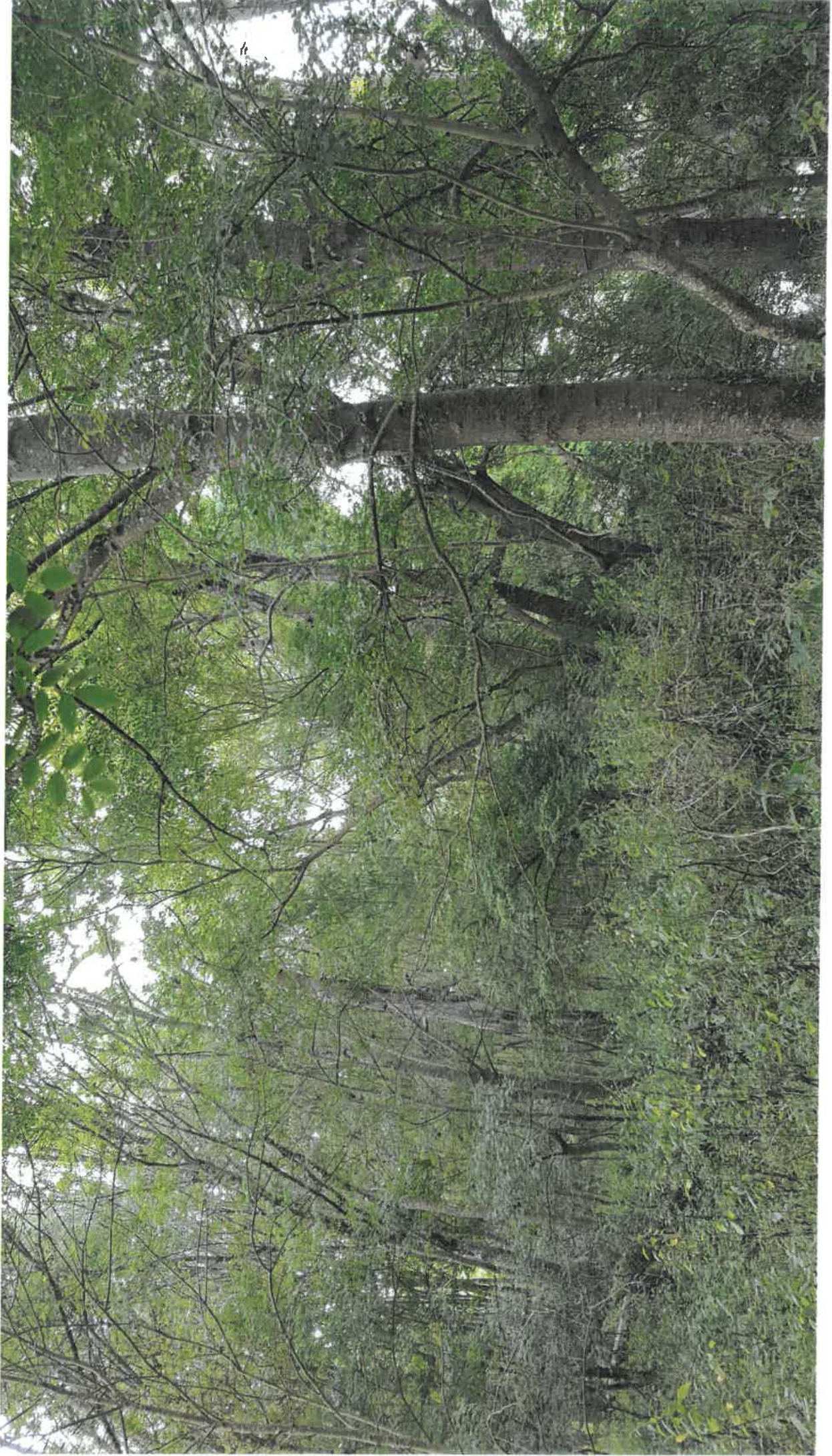


Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEQ (Navstreets), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon Metro; Esri France 2019; Esri France - IGN



PHOTO (4) spruce la 2108/2020

PHOTO ⑤ prise le 21/08/2020





PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME



Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Projets relevant de la 2ème liste locale définie par l'arrêté préfectoral n°15-904bis du 20 avril 2015

Dans quel cas remplir ce formulaire ?

Le présent formulaire concerne tous les types de **projets, interventions, ou manifestations** mentionnés dans l'arrêté préfectoral n°15-904bis du 20 avril 2015, situés tout ou partie dans un site Natura 2000, pour lesquels aucun formulaire spécifique n'est prévu. La liste de ces formulaires spécifiques ainsi que l'arrêté sont disponibles sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Vous devez les utiliser en priorité si votre projet ou activité dépend de l'un d'eux. Si votre projet est soumis à la réglementation « études d'impact », vous n'avez pas à remplir ce formulaire (l'évaluation environnementale de l'étude d'impact tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 conformément au R414-22 du code de l'environnement).

Comment le remplir ?

L'évaluation des incidences Natura 2000 est obligatoire et proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site). C'est une évaluation graduelle et conclusive :

- **étape 1**: est-ce que mon projet est situé au sein d'un site Natura 2000 ? Si ce n'est pas le cas, l'évaluation n'est pas nécessaire, sinon poursuivez aux étapes suivantes ;
- **étapes 2 à 4**: est-ce que mon projet va générer des impacts sur un site Natura 2000 ? Si ce n'est pas le cas, l'évaluation est terminée, vous pouvez passer à la conclusion générale, sinon poursuivez à l'étape suivante ;
- **étape 5**: comment atténuer ou supprimer les effets significatifs de mon projet ? Il s'agit de proposer des mesures correctives et enfin de conclure.

Pourquoi ?

Ce formulaire doit être soigneusement rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet au **service instruisant le projet** de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur vous demandera des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète.

A qui transmettre ce formulaire ?

La DDTM de Charente-maritime est guichet unique pour l'instruction des dossiers de la 2ème liste locale. La DDTM dispose de 2 mois d'instruction à compter du dépôt de la demande par le pétitionnaire.

ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr

ou

DDTM de Charente-maritime - Service EBDD
Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
89 avenue des cordeliers – CS 80000
17018 LA ROCHELLE Cedex 1

1 - Coordonnées du porteur de projet

Nom et Prénom	PLAIZE Alain et Colette
Adresse complète	6 Rue de la Chapelle 17240 Clion
Téléphone	05 46 70 40 71 ou 06 72 48 70 57
Adresse mail	contact: arnaud.lacombe@alliancefb.fr

2 - Localisation précise des travaux

Le porteur de projet doit identifier précisément les sites Natura 2000 qui vont être fréquentés. Il est important d'indiquer sur une carte au 25 000^{ème} toutes les zones concernées et le type d'installations prévues. C'est aussi le cas pour les zones d'accès et de stationnement des machines, ainsi que les zones de stockage des matériaux éventuellement utilisés.

Il est possible d'utiliser et d'imprimer les cartes disponibles sur le Géoportail de l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr>.

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :



<http://natura2000.fr>

<https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>

3 – A quel titre l'évaluation des incidences est-elle requise ?

Veuillez cocher ci-dessous à quel(s) item(s) se réfère votre projet. Il vous est conseillé de consulter à l'adresse électronique mentionnée en page 1, **les notices d'information** qui précisent notamment le **champ d'application suivant les items et les sites concernés**.

	ITEMS		SEUILS
1	Création d'une voie forestière	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
2	Création d'une voie de défense de forêts contre les incendies	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
4	Création de place de dépôt de bois	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
5	Création de pare-feu	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
6	Premiers boisements	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de seuil
7	Retournement de prairies permanente ou temporaire de plus de 5 ans ou de landes	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
10	Rejets : STEP ou assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution	<input type="checkbox"/>	Entre 6 et 12 kg /j DBO5
13	Rejets : eaux douces superficielles susceptible de changer le régime des eaux	<input type="checkbox"/>	De 1000 à 2000 m ³ /j
14	Rejets : en mer	<input type="checkbox"/>	De 10 000 à 100 000 m ³ /j
16	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : consolidation et protection des berges (hors canaux artificiels et hors techniques végétales vivantes)	<input type="checkbox"/>	Entre 9 et 19 ml
18	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : création de plans d'eau permanents ou non	<input type="checkbox"/>	Entre 500 et 1000 m ² en marais poitevin
20	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : création d'un barrage de retenue	<input type="checkbox"/>	Hauteur comprise entre 1 et 2m
21	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : zones humides ou marais : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais	<input type="checkbox"/>	De 100 à 1000 m ²
22	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : Réalisation d'un réseau de drainage	<input type="checkbox"/>	Drainage d'une superficie de 1 à 20 ha
23	Impact sur le milieu marin : aménagement portuaire ou autres ouvrages en contact ou ayant une incidence sur le milieu marin	<input type="checkbox"/>	Coûts compris entre 80k€ et 160k€
26	Entretien, réparation, renforcement de ponts et viaduc et tunnels ferroviaires non circulé	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
27	Travaux ou aménagement sur parois rocheuses ou cavités souterraines	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
29	Arrachage de haies	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
30	Parc d'attraction ou aire de jeux et de sport	<input type="checkbox"/>	Superficie < 2 ha
32	Affouillements et exhaussements de sol (hors obligation PC)	<input type="checkbox"/>	Surface > 100m ² et profondeur < 2m
35	Création chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
36	Utilisation d'une hélisurface (art.11 arrêté 6 mai 1995) ou autres emplacements pour hélicoptères	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil

3 - Description du projet (usage et fonctionnement général envisagé)

- Nature des installations ou des travaux prévus :

Plantation de peuplier sur prairies régulièrement fauchées ou en friche. Avec prise en compte des habitats présents en bord de seugne (aulnaie frênaies) et des recommandations du DOCOB du site.

- Dimensions de la zone de travaux (longueur, largeur, surface,...) :

4,28 hectares au total.

- Périodes et horaires envisagées :

Exploitation: Septembre, d'une 20aine de peupliers dans la parcelle AY 29 en septembre hors de période de sensibilité pour la majorité des espèces
Plantation: Hiver
Travail en journée (8h-17h)

- Matériel utilisé :

Abattage: bucheron manuel avec tronçonneuse et débardage avec un engin à 8 roues traxés pour un maximum de portance et minimum d'impact au sol.
Plantation: Tarrière thermique à mains.

- Organisation des accès (stationnement des engins, cheminement piéton,...) :

Véhicules stationnés bord de route hors parcelle -> pas d'impact. Débardage sur sol dur avec un engin traxé pour un maximum de portance
Déplacement dans les parcelles à pied lors de la plantation

- Gestion des déchets :

Aucun déchet produit. Retrait et extraction des protections plastiques des peupliers à 5ans.
Paillage en fibre de coco bio dégradé en 2/3 ans. Opérateurs équipé de Kit anti-pollutions.

4 - Incidences potentielles sur les habitats et les espèces

Toutes les informations nécessaires figurent dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), notamment la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont consultables sur le site internet :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>

Vous pouvez aussi vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 dont les coordonnées sont sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Avez-vous pris contact avec l'animateur du ou des sites Natura 2000 ? Oui

Il est nécessaire de décrire les incidences potentielles sur chaque type de milieu.

Nom du site Natura 2000 : Haute vallée de la seugne

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

Habitats naturels:

-communautés à reine des prés et autres communautés associées (parca ZD14 sur Clion)

-forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (parca AY 29)

-parcelle AY 91 et 90, pas d'habitat naturel prioritaire répertorié dans le DOCOB.

Espèces:

-voir point sur carte d'espèces dans le DOCOB: Loutre proche de la parcelle AY29

Nom du site Natura 2000 :

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

5 - Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées (dégradations,perturbations...)

Dégradation très localisée sur le trou de plantation uniquement, le reste sera laissé en l'état, les interlignes auront des fauches périodique (septembre/octobre) pour éviter la colonisation de ligneux dans la strate herbacée. Abattage des quelques peupliers hors période sensible et extraction des bois.
Conservation d'au moins 20 à 30 mètres (correspond à l'irrégularité de la largeur de la lisère) des bordures des cours d'eau les boisements de frênes et d'aulnes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

Vous devez alors fournir une étude plus approfondie, en exposant les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs de la manifestation.

A :

Date :

Signature :



Sites internet à consulter :

Les ressources Natura 2000 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Charente-maritime (cartes, formulaires, notices....) :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer>

Les ressources Natura 2000 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine :

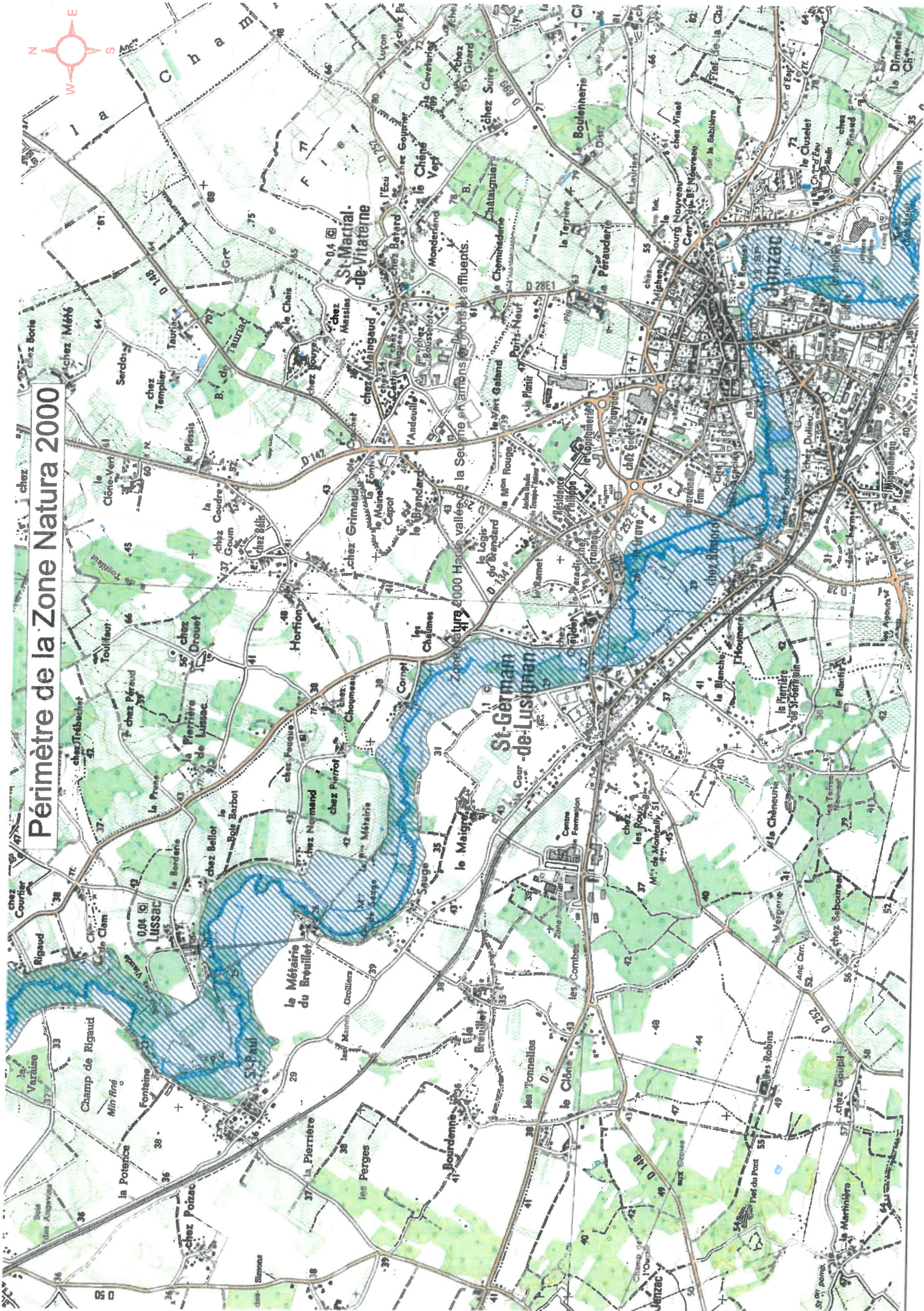
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>

Les ressources scientifiques de l'Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel (INPN) :

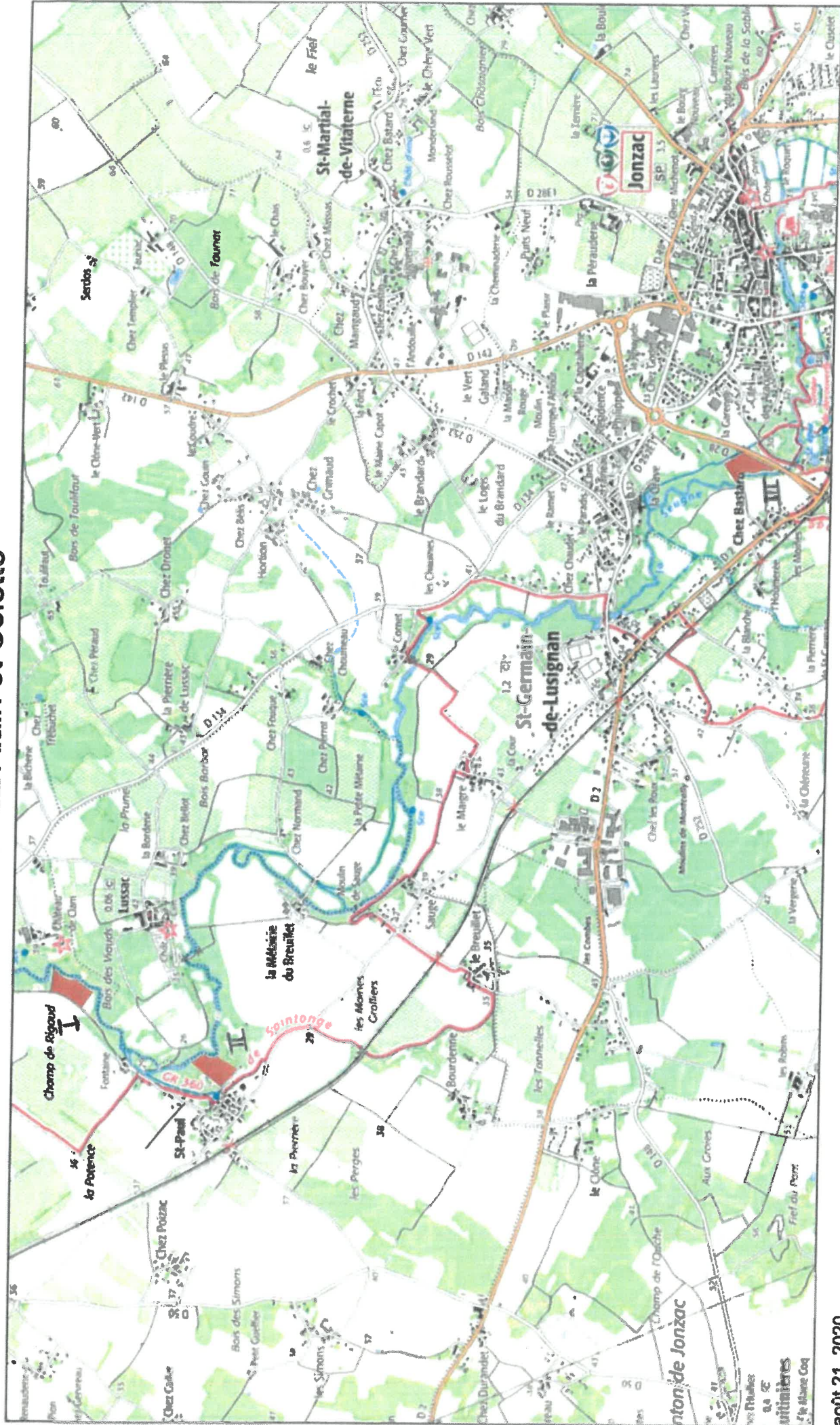
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>



Périmètre de la Zone Natura 2000



PLAIZE Alain et Colette



août 21, 2020

Override 1

Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEC (Navtreats), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon